

GEMENG HABSCHT

aktuell

Décisions du conseil communal du 15 novembre 2018

Présents:

S. HOFFMANN, bourgmestre;
C. MOES, Ch. BOULANGER-HOFFMANN, M. DECKER, échevins;
F. BOHLER, G. ROBERT, D. FREYMANN, N. BAILLET-WEILER, A. MOSEL-KNEIP, J. CARELLI, R. FRANK,
N. ZIGRAND, M. STEINBACH, M. ROEMER, J-P. LICKES, conseillers;
P. REISER, secrétaire communal.

Affaires de personnel (huis clos)

- création de deux postes d'ouvrier communal à tâche complète en vue du remplacement anticipé de deux ouvriers ayant annoncé leur départ à la retraite en l'année 2019;
- création d'un poste d'employé communal à plein temps pour les besoins du guichet communal.

Zones de protection des sources: Projet de règlement grand-ducal portant création des zones de protection autour des captages d'eau souterraine Brickler-Flammang, Fischbour 1 et Fischbour 2 et CFL situées sur le territoire de la commune de Habscht - Avis du conseil communal

Le projet de règlement grand-ducal vise des sources exploitées par le syndicat des eaux du sud (SES) sur le territoire de la commune de Habscht. Le conseil communal constate qu'aucune réclamation ni observation n'a été introduite dans le cadre de l'enquête publique et, à l'unanimité des voix, n'a pas d'objections à formuler à l'encontre du projet de règlement grand-ducal en question.

Servitudes temporaires - Interdictions pouvant frapper les immeubles pendant la période d'élaboration d'un projet d'aménagement général selon l'article 20 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et

le développement urbain – prolongation pour une année de la décision du 22 novembre 2017 (territoire de l'ancienne commune de Hobscheid)

Décision unanime de prolonger d'un an la décision du conseil communal de l'ancienne commune de Hobscheid du 22 novembre 2017 de frapper certains immeubles et parties d'immeubles situés sur le territoire de l'ancienne commune de Hobscheid d'une servitude temporaire d'interdiction de démolition ou de transformation pendant la durée de l'élaboration du nouveau plan d'aménagement général.

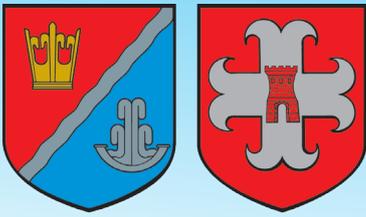
Approbation de contrats et de conventions

Convention d'échange entre la commune de Habscht et une tierce personne (agriculteur à Roodt) - approbation de la convention du 19 décembre 2017 (ancienne commune de Septfontaines)

Approbation unanime de la convention d'échange (parcelle forestière/pâturage).

Cession gratuite de terrain (voirie publique) - projet de lotissement «Um Séintchen» à Greisch - approbation de l'acte

Approbation unanime. Concerne la cession gratuite à la commune de surfaces dans ledit lotissement dans un but d'utilité publique (trottoirs et infrastructures du lotissement).



GEMENG HABSCHT

aktuell

Introduction d'un Service de Médiation de voisinage

Approbation unanime du contrat de prestation avec Madame Astrid Glod, médiatrice agréée, ayant pour objet l'introduction d'un service de médiation de voisinage gratuit volontaire pour les habitants de la commune.

Titre de recette

Approbation unanime de 41 titres de recette au montant total de 3.350.888,16€.

Divers

Protection de données

Le commissariat du gouvernement à la protection des données auprès de l'Etat a été désigné par le collège échevinal comme délégué à la protection des données de la commune de Habscht, conformément à la loi du 1^{er} août 2018.

Désignation des secrétaires des commissions consultatives communales

Décision unanime, suivant les propositions faites par les différentes commissions.

Demande d'une tierce personne pour pouvoir exploiter l'ancien terrain de football à Roodt comme terre de labour

Décision unanime de ne pas donner une suite à cette demande pour le moment, l'alternative d'une utilisation par la commune pour des besoins d'utilité publique n'étant pas à écarter d'emblée.

Règlement de circulation temporaire du collège échevinal - confirmation

Confirmation unanime du règlement d'urgence de circulation du collège échevinal portant interdiction de circulation et de stationnement dans la rue Hënneschtgaass à Hobscheid du 12 au 30 novembre 2018 (tronçon maison 8 jusqu'à la jonction rue de Kreuzerbuch).

